

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1907)
Heft: 69

Erratum: Erratum
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Réunion familière de la Société à Soleure

Samedi 12 et dimanche 13 octobre, à l'occasion de l'ouverture de l'Exposition, **Réunion familière de la Société, à Soleure.** Programme : Samedi 12, dîner à 7 h. et soirée familière; dimanche, 10 h. matin, ouverture de l'Exposition, visite de l'Exposition, du Musée et de la ville.

Pour le dîner du samedi 12, il est indispensable de s'inscrire avant le jeudi 10, au soir, auprès de M. A. Silvestre, Président central, au **Saalbau, Soleure.** Le programme de la réunion avec indication du restaurant où aura lieu le dîner sera affiché au Saalbau.

ERRATUM

Nous avons omis, dans le procès-verbal de l'assemblée générale, de mentionner au nombre des candidats reçus M. Fritz Gilsli, peintre à Saint-Gall, section de Zurich.

EXPOSITION DE LA SOCIÉTÉ A SOLEURE

Alors que nous étions sur le point de renoncer à organiser cette année une exposition de notre société, faute de locaux disponibles, notre collègue M. P. Demme nous proposa la Saalbau à Soleure, et grâce à son inlassable activité, à l'obligeance de la Einwohnergemeinde et de la Kunstkommission de Soleure nous avons pu annoncer notre exposition. Nous ne l'avons fait que lorsque nous avons été parfaitement sûrs d'avoir les locaux et le matériel nécessaires, c'est là la seule raison de l'envoi tardif des bulletins d'adhésion; nous n'étions du reste pas sans inquiétudes, aurions-nous en si peu de temps, un nombre d'envois suffisant pour garnir nos deux salles? Le chiffre des envois annoncé nous a vite rassurés et si faute de temps la plupart des sections n'ont pu organiser un jury préliminaire toutes seront représentées à l'exposition et nous l'espérons aussi au jury et à l'assemblée des délégués que nous avons convoqués à Soleure le 9 octobre par notre circulaire du 17 septembre.

Nous rappelons que le jury formé des délégués des sections décidera en dernier ressort de l'acceptation ou du refus des œuvres envoyées et qu'il se réserve en cas de manque de place le droit de ne recevoir que deux œuvres de chaque exposant. Ces délégués nomment la commission de placement.

Nous n'avons pas encore la réponse définitive de la Commission fédérale des Beaux-Arts au sujet de notre demande de subvention mais nous avons bon espoir qu'elle sera favorable.

Le Conseiller d'Etat chargé de la police à Soleure auquel nous avons demandé l'autorisation d'organiser une loterie d'œuvres d'art acquises à l'exposition ne nous a pas encore répondu.

En dépit du peu de temps dont il dispose, le comité central a pris toutes les mesures nécessaires pour assurer la réussite de l'exposition, il espère que ce ne sera pas en vain et que notre société aura à enregistrer un beau succès artistique.

Monsieur Demme a bien voulu accepter les fonctions de commissaire de l'exposition et nous l'en remercions sincèrement, il était en effet de toute importance que nous ayons un représentant à Soleure chargé de la surveillance générale de l'exposition.

Le Comité central.

N. B. — Nous avons envoyé à tous les exposants un nombre d'étiquettes correspondant au nombre d'envois qu'ils ont annoncé pour faciliter l'emballage et l'expédition des œuvres à la fin de l'exposition.

Toutes les œuvres seront, sauf avis contraire réexpédiées à l'adresse indiquée sur le bulletin d'envoi.

EXPOSITION MUNICIPALE DES BEAUX ARTS GENÈVE

Ouverte au public le 31 août l'Exposition municipale remporte un plein succès.

Les salles ont été très habilement et artistement disposées par notre collègue Maillard, architecte, qui a su tirer un excellent parti du bâtiment électoral. La longueur des cimaises et la surface totale des parois sont très supérieures à celles des municipales précédentes, cela était du reste nécessaire car le nombre des exposants est considérable, nos collègues de toute la Suisse ont en effet répondu avec empressement à l'invitation du Conseil administratif et grâce à leur forte participation l'Exposition a un peu l'aspect d'un Salon national.

La Commission fédérale des Beaux-Arts qui a siégé dans notre ville et le jury ont déjà fait des propositions pour les acquisitions destinées aux musées, mais jusqu'au moment où leur choix aura été approuvé par les autorités, nous ne saurons sur quelles œuvres ils ont jeté leur dévolu.

Acquisitions.

Au moment de mettre sous presse nous apprenons que le Conseil Fédéral sur le préavis de la commission a acquis les œuvres suivantes :

Sculptures.

L'Ancêtre, buste en bois de M. Alb. Angst.

Le Général Jomini, buste en bronze, de Raphaël Lugeon.

Héro, marbre de Walter Mettler.

Tableaux et dessins.

Premier Printemps, huile d'Edmond Bille.

Couturière Hollandaise, huile de Martha Cunz.